
Don par la société des sans-culottes des Andelys (Eure) d'habits, chemises, souliers, sabres, fusils, armes, argent, or, assignats et de plus de 25.000 livres, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par la société des sans-culottes des Andelys (Eure) d'habits, chemises, souliers, sabres, fusils, armes, argent, or, assignats et de plus de 25.000 livres, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 111-112;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38303_t1_0111_0000_19;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier, et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité, et 1,000 louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité; il le lui remet avec son or, et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

Mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique pour insérer dans les « *Annales de la vertu républicaine* » (1).

Suit la lettre du ministre de la guerre (2).

Le ministre de la guerre, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Je m'empresse de faire part à l'Assemblée d'un de ces traits de désintéressement qu'on ne trouve que parmi les sans-culottes.

« Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité. Mille louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité. Il le lui remet avec son or et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

« Citoyens représentants, de pareils traits sont faits pour être consignés dans les fastes d'un peuple républicain, et sans doute le comité d'instruction publique remplira cette tâche avec empressement.

« Le ministre de la guerre,

J. BOUCHOTTE.

« Paris, le 17 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

Le conseil général de la commune de Bourg écrit qu'il a arrêté, de concert avec la Société populaire, que cette commune se nommerait désormais Bourg Régénéré.

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (4).

La commune et la Société républicaine de Bourg écrivent qu'elles ont ajouté au nom de

cette ville celui de *Régénéré*. Elles envoient 11 croix ci-devant de Saint-Louis et une dite de Saint-Lazare.

Renvoyé au comité d'instruction publique et mention honorable.

Les citoyens canonniers, timoniers, gabiers et tout l'équipage du vaisseau de la République française l'*Entreprenant*, commandé par le citoyen Lefrancq, capitaine de vaisseau, jaloux de faire cesser des bruits qui tendraient à leur enlever la réputation de fidèles serviteurs de la République, protestent, de nouveau, de leur fidélité à leurs serments, de leur confiance en leurs chefs et de leur amour pour l'obéissance et la subordination.

Renvoyé aux représentants du peuple à Brest (1).

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

Adresse des citoyens composant l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, de retour de Toulon à Brest. Ces braves marins renouvellent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, l'obéissance et la subordination à leur chef. Ils déclarent qu'ils n'ont pas été vaincus à Toulon, mais livrés par la plus infâme trahison. Ils demandent que la Convention déclare qu'ils n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie.

Renvoyé au comité de marine.

La Société populaire de Talle, département de la Corrèze, invite la Convention à obliger tous les fonctionnaires publics à rapporter un certificat de civisme, et à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre.

Renvoi au comité de Salut public (3).

Le civisme en paroles fut assez longtemps à l'ordre du jour, écrit la Société populaire des Andelis, département de l'Eure; le civisme en action doit enfin lui succéder : plus de paroles, beaucoup d'action, voilà le cri d'un peuple fatigué du mensonge et avide de la vérité. Levée spontanée des soldats de la patrie contre l'armée du traître Buzot, première réquisition rassemblée, organisée et partie; deux bataillons complets à la poursuite des rebelles de la Vendée, voilà les effets du devoir. Voici ceux de la vertu : un feu patriotique brûle nos cœurs, des commissai-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(2) *Mercure universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 1. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 342 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 1547, col. 1] rendent compte de l'adresse de l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant* dans les termes suivants :

« L'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, arrivé de Toulon à Brest, renouvelle le serment à la République et à la liberté. Il promet obéissance aux lois et subordination à ses chefs. « Nous n'avons pas été vaincus, disent ces citoyens, mais livrés par la plus lâche des trahisons. Législateurs, vous nous rendez justice, en déclarant que nous n'avons jamais cessé de bien mériter de la patrie. »

Renvoyé au comité. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(2) *Archives nationales*, carton F⁷⁵ 1008², dossier 1411.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(4) *Mercure universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 2.

res en communiquent partout la chaleur; le district éprouve la sainte révolution de la bienfaisance. Habits, chemises, souliers, sabres, fusils, armes, argent, or, assignats, plus de 25.000 livres pleuvent sur le bureau de la Société, qui récompense ainsi ses défenseurs. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la Société des Sans-Culottes des Andelys (2).

La Société des Sans-Culottes, séant aux Andelys, département de l'Eure, aux représentants du peuple français.

« Législateurs,

« Le civisme en paroles fut assez longtemps à l'ordre du jour; le civisme en actions doit enfin lui succéder. Plus de paroles, beaucoup d'actions, voilà le cri d'un peuple fatigué du mensonge et avide de la vérité; levée spontanée des soldats de la patrie contre l'armée du traître Buzot; première réquisition rassemblée, organisée et partie; deux bataillons complets à la poursuite des rebelles de la Vendée, voilà les effets du devoir, voici les résultats de la vertu. Un feu patriotique brûle nos cœurs, des commissaires en communiquent partout la chaleur, le district éprouve la sainte révolution de la bienfaisance: habits, chemises, souliers, sabres, fusils, armes, argent, or, assignats, plus de 25.000 livres pleuvent sur le bureau de la Société. Voilà la reconnaissance qu'elle destine à ses défenseurs, voilà comme elle doit mériter vos suffrages et voilà comme elle veut rivaliser avec Gisors qui va faire parade dans votre sein d'un bataillon imaginaire pour obtenir des canons dont sont privés deux bataillons réels, et qui, par la tactique de la ruse, cherche à nous enlever vos justes bienfaits. Oui, nous consentons que cette commune lutte avec nous, mais que ce soit avec les armes de la vérité, de la vertu et de la bienfaisance, heureux si de ce choc patriotique jaillit l'étincelle qui, en embrasant tous les cœurs, armera tous les bras, et ouvrira toutes les bourses.

« Andelys le 14 frimaire an II de la République, une et indivisible.

« LAMBERT; WONNOCHE, président; ROUSSEL DES FRESCHES; GROSSEY. »

Les administrateurs du district de Pont-Croix écrivent que le meilleur esprit règne dans ce district, et qu'environ 7,000 quintaux de froment et des parties considérables d'autres grains vont être versés dans les magasins de l'escadre et des armées. Ces administrateurs, qui ont déjà fait à la Monnaie des envois considérables de vermeil et d'argent, annoncent qu'ils vont encore en joindre 1,000 marcs; et que, malgré une interruption de tous les courriers pendant près de huit jours, il s'est adjugé, à jour fixe, pour 80,000 livres de métairies d'émigrés, presque toutes à des cultivateurs. Toutes les cloches sont descendues et fourniront bientôt des canons. Le plomb des

cloches supprimées est précipité pour être fondu en balles de tous les calibres. Le contingent est levé et s'organise, tous les ouvriers sont en réquisition. Une commune a osé résister; dans un instant son territoire a été couvert de républicains, et a moins compté d'habitants que de patriotes indignés de leur conduite et résolus de les anéantir, s'ils ne rentraient sur-le-champ dans le devoir. Le district fournit tout ce qu'il peut en chevaux et en cavaliers; tous les particuliers sont requis de déposer leurs armes, habits et souliers, pour l'équipement et l'armement des défenseurs de la patrie; et dans la pénurie de fer que l'on éprouve, le district a été assez heureux pour voir échouer dans ses brisants un navire chargé de fer pour nos ennemis. Les communes voisines ont été requises de fournir toutes les voitures nécessaires pour sauver sur-le-champ la cargaison, et elle sera toute sauvée.

Les administrateurs terminent en invitant la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi de l'adresse du représentant du peuple Guezno (2).

Guezno, représentant du peuple, à ses collègues composant le comité des pétitions et de correspondance.

Paris, le 16 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Je vous envoie, citoyens mes collègues, une adresse des administrateurs du district de Pont-Croix, à la Convention nationale.

« Elle annonce, d'une part, le bon esprit qui triomphe dans ce district, et elle rassure, de l'autre, sur les approvisionnements de la flotte et sur ceux de l'armée de l'ouest. Là où les administrateurs sont républicains, les lois sont toujours promptement exécutées. C'est ce qu'ont constamment justifié les administrateurs du district de Pont-Croix, et leur conduite active et révolutionnaire ne pouvant que leur mériter les applaudissements de la Convention nationale, je vous invite, citoyens mes collègues, à lui en rendre compte et à lui demander la mention honorable et l'insertion en entier au Bulletin de l'adresse que je vous remets ci-joint.

« Salut et fraternité.

« GUEZNO. »

Adresse (3).

Les administrateurs du district de Pont-Croix, aux représentants du peuple.

« Pont-Croix, 3 frimaire, l'an II de la République française.

« Citoyens représentants,

« Le devoir des armées est de terrasser, le fer à la main, les ennemis de la République;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 60.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 60.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 800.